

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujetties aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

ARTICLE		
100.01		FRAIS ADMINISTRATIFS 5% du montant de la facture lorsque le mode de paiement est autre que par chèque ou dépôt direct.
100.02	510	CUEILLETTE ET LIVRAISON HORS DES HEURES NORMALES 3.65\$ par kilomètre - minimum 334.60\$ Ces frais s'appliquent pour les cueillettes et les livraisons effectués entre 17h00 et 7h59.
100.03		CONNAISSEMENT Un connaissance doit, en tout temps, être émis pour chaque envoi et ne doit pas comporter plus d'un consignataire ni plus d'une destination en une même journée en provenance d'un même expéditeur. Il constate le contrat de transport routier entre le transporteur et l'expéditeur et les conditions du tarif 100 sont réputé faire parti du dit contrat de transport routier. Les caractéristiques de la marchandise, telles que le poids, les dimensions, etc., doivent figurer clairement sur le connaissance. Maximum d'une charge complète par connaissance.
100.04		BLIND SHIPMENT 132.35\$ par envoi Lorsque l'expéditeur ou le destinataire ignore l'identité de l'autre, l'envoi est considéré comme un envoi aveugle. Dans ce cas, le bon de livraison donne l'information du payeur comme étant celle de l'expéditeur. Dicom n'accepte pas d'envoi aveugle hors du Canada.
100.05	130	CHANGEMENT DE MODALITÉS DE PAIEMENT 22.85\$ par connaissance Ces frais s'appliquent en cas de changement dans le connaissance concernant les modalités de paiement ou tous autres changement (ex : de "prépayé" à "à percevoir", expéditeur, destinataire, description ou nombre de pièces, numéro de soumission manquant).
100.06		RÉCLAMATION Le client doit déposer un avis de réclamation dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de livraison, ou dans les cas de non livraison, dans un délai de 9 mois suivant la date d'expédition. La présentation de la réclamation finale accompagnée d'une preuve de paiement des frais de transport doit être soumise au transporteur dans un délai de neuf mois suivant la date de l'expédition.
100.07		DÉCHARGEMENT PAR LE CONSIGNATAIRE Le transporteur laissera les remorques ou les véhicules à l'établissement du consignataire pour que le destinataire puisse venir les décharger. Toute divergence concernant les cargaisons avec DÉCHARGEMENT PAR LE CONSIGNATAIRE sera traitée de la façon suivante, à moins qu'une entente écrite signée le prévoie autrement : <ul style="list-style-type: none"> • Le transporteur accepte de laisser les remorques ou les véhicules à l'établissement du consignataire afin que le celui-ci puisse procéder au déchargement complet. • Le consignataire convient de ne pas utiliser l'équipement du transporteur pour quelque autre fin que celles prévues aux présentes. Sur réception de la remorque, celle-ci et son contenu deviennent la responsabilité du consignataire, qui prendra les précautions nécessaires pour prémunir l'équipement et son contenu contre le vol, les dommages et d'autres risques. • Si le consignataire néglige d'aviser le centre de service local du transporteur que l'équipement est vide et que le transporteur peut venir le rechercher, les règles et les redevances de retard s'appliqueront. • Lorsqu'il est en possession de l'équipement du transporteur, le consignataire accepte la responsabilité de tout dommage causé à l'équipement ainsi que la responsabilité liée à la perte de celui-ci, exception faite de l'usure normale et des cas de force majeure. Le consignataire remboursera rapidement au transporteur les coûts de réparation ou de remplacement de l'équipement endommagé ou perdu. • Le transporteur ne sera pas tenu responsable des articles indénumérables ramassés et livrés sur palette, sous film plastique rétractable intact, non plus que des envois chargés et dénombrés par l'expéditeur et qui sont correctement portés à la connaissance de l'expéditeur au premier déchargement. • Les biens dont le consignataire assume la garde avant de procéder à leur déchargement, au moment de son choix, doivent être protégés contre le vol. Le transporteur ne sera pas tenu responsable des marchandises volées lorsqu'elles sont en possession du consignataire.
100.08	510	LIVRAISON SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION 4.65\$ par 100 livres; minimum 47.95 \$; maximum 219.85\$ Un chantier de construction est défini comme un lieu où une structure est en cours de construction ou de rénovation par un ou plusieurs entrepreneurs.
100.09	001	EXPÉDITION TRANSFRONTALIÈRE 27.80\$ par cueillette Frais de service pour les envois traversant la frontière Canada-États-Unis. Veuillez prendre note que le client est responsable de retenir les services de son propre courtier en douane. Dicom Fret ne peut être tenu responsable des retards dus au fait que le courtier en douane ne dispose pas des documents douaniers ou des informations nécessaires. Si l'expédition est retardée, l'envoi sera assujetti aux frais d'entreposage décrits dans le présent document.
100.10		TRANSBORDEMENT 2.40\$ par 100 livres; minimum 21.25 \$; maximum 185.30\$ Frais perçus lorsqu'un client livre de la marchandise sur un quai de Dicom Fret pour manutention et/ou entreposage, en vue de sa cueillette par un autre transporteur. Des frais d'entreposage peuvent aussi s'appliquer le cas échéant.
100.11		DEVISE À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens. Advenant le cas où, pour les besoins de la facturation, les montants doivent être exprimés en dollars américains, le taux de change courant sera appliqué (suivant les recommandations de la FCA).
100.12	281	MATIÈRES DANGEREUSES 0 à 999 lbs: 27.90\$ par envoi 1000 lbs et plus: 65.15\$ par envoi Les expéditions voyageant sous le règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) seront sujettes aux surcharges ci-haut.

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujettis aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

100.13	002	LIVRAISON À UN CENTRE DE DISTRIBUTION	<p>185.30\$ par envoi</p> <p>Livraison à un grand centre de distribution, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COSTCO BRAMPTON DEPOT, 8495 GOREWAY DRIVE, BRAMPTON ON L6T5N8 • COSTCO ST BRUNO, 1251 BOUL. DES PROMENADES, SAINT-BRUNO QC J3V6H1 • HARMONY LOGISTICS / LOBLAWS CIE, 1400 CHURCH STREET, PICKERING ON L1V2P8 • LOBLAW OTTAWA, 2625 SHEFFIELD ROAD, OTTAWA ON K1G3L2 • MCKESSON CANADA, 211 NORTH MURRAY STREET, TRENTON ON K8V6R7 • SOBEY'S QUEBEC INC, 1101 BOUL. DE LA PINIERE, TERREBONNE QC J6Y0J5 • SOBEY'S WAREHOUSE, 8265 HUNTINGTON ROAD, WOODBRIDGE ON L4L1A5 • WAL MART 6002, 6800 MARITZ DR, MISSISSAUGA ON L5W1W2 • WAL MART 6093, 2401 SCM WAY, CORNWALL ON K6H5R5 								
100.14	690	VALEUR DÉCLARÉE	<p>5% sur l'excédent de 2.00\$ la livre - Minimum 5.60\$ par envoi</p> <p>Les tarifs et les frais sont basés sur une responsabilité ne dépassant pas 2,00 \$ par livre (poids réel), à moins qu'une valeur supérieure soit déclarée par l'expéditeur. Lorsqu'une valeur déclarée est indiquée sur le connaissance avec une valeur de plus de 2,00 \$/lb, un supplément de 5% de cette valeur sera facturé, avec un minimum de 5,00 \$ par envoi. Les envois d'une valeur de plus de 2500\$ ne seront pas acceptés, à moins qu'ils soient autorisés par un gestionnaire du terminal de cueillette. Une expédition ayant une valeur déclarée supérieure est ramassée sans autorisation, la valeur maximale sera de 2.00\$ par livre. Service offert pour les expéditions préparées seulement.</p> <p>Dicom se réserve le droit de refuser toute expédition avec une valeur déclarée de plus de 10.00\$/lb.</p> <p>Frais de valeur déclarée = (valeur déclarée – [2 x poids réel]) x 0,05</p>								
100.15	170	DENSITÉ – RÈGLE DE CALCUL	<p>Tout envoi occupant moins de 10 pieds de l'espace de la remorque fera l'objet d'un supplément équivalent à 10.4 livres par pied cube</p> <p>Le poids volumétrique est calculé comme suit: longueur (pouces) x largeur (pouces) x hauteur (pouces) divisé par 1728 x 10.4. Si ce total est supérieur au poids réel de l'envoi, le poids volumétrique servira au calcul des frais d'expédition. Les pièces individuelles ou palettes de 72" et plus de hauteur seront considérées comme utilisant la hauteur totale de la remorque, soit 102 pouces.</p> <p>Les envois à destination ou en provenance de Terre-Neuve-et-Labrador seront assujettis à un minimum de 15 livres par pied cube au tarif applicable.</p>								
100.16	300	LIVRAISON AVEC RENDEZ-VOUS	<p>28.45\$ par envoi</p> <p>S'applique à toute demande du client faite sur le connaissance (ou autrement) pour fixer un rendez-vous de livraison à une date et une heure fixe. Le connaissance ou bordereau d'expédition doit porter une mention demandant au transporteur de planifier une heure précise de livraison. Note: les frais de livraison sur rendez-vous ne s'appliquent pas si nous devons livrer hors des heures normales. Les frais s'appliquent même si le transporteur a 30 minutes de retard. Les envois ayant plus de 30 minutes d'avance ou de retard par rapport à l'heure de rendez-vous se verront accorder 15 minutes supplémentaires dans le temps gratuit. (Le calcul du temps commence dès que le chauffeur avise le destinataire de son arrivée.)</p>								
100.17		LIVRAISON DANS UNE PLAGE HORAIRE	<p>63.55\$ par envoi</p> <p>Livraison à l'intérieur d'une plage horaire de 4 heures.</p>								
100.18	310	DÉTENTION SANS UNITÉ MOTRICE	<p>111.10\$ par jour, remorque sans unité motrice; 24 heures gratuites 334.35\$ par jour, remorque sans unité motrice; remorque chauffée</p> <p>À la demande du client, si l'équipement est disponible, le transporteur laissera une remorque vide ou pleine, sans unité motrice, chez le client pour le déchargement/chargement de la remorque, aux conditions suivantes: les remorques sans unité motrice se verront allouer 24 heures de temps sans frais pour le chargement/déchargement, pour chaque remorque. La période de 24 heures commencera la journée où la remorque est laissée, mais elle ne peut commencer un samedi, un dimanche ou un jour férié. Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas considérés dans l'établissement de la période de temps gratuit, mais seront comptés dans le calcul du tarif final, une fois la période sans frais écoulée.</p>								
100.19	320	TEMPS D'ATTENTE (CUEILLETTE OU LIVRAISON)	<table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Poids facturable:</u></th> <th><u>Temps inclus:</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 - 499 lb</td> <td>0,25 h</td> </tr> <tr> <td>500 - 9 999 lb</td> <td>0,50 h</td> </tr> <tr> <td>10 000 - 99 999 lb</td> <td>1,00 h</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'excédent sera facturé à 81.40\$ par heure pour les livraisons des jours de semaine et 116.90\$ par heure le samedi, dimanche ou jour férié</p> <p>Cette règle est valable uniquement si les véhicules sont retardés ou détenus sur les lieux de cueillette ou de livraison pour un délai de livraison supérieur à celui permis tel qu'indiqué ci-dessus.</p>	<u>Poids facturable:</u>	<u>Temps inclus:</u>	0 - 499 lb	0,25 h	500 - 9 999 lb	0,50 h	10 000 - 99 999 lb	1,00 h
<u>Poids facturable:</u>	<u>Temps inclus:</u>										
0 - 499 lb	0,25 h										
500 - 9 999 lb	0,50 h										
10 000 - 99 999 lb	1,00 h										
		LIVRAISON REMISE AU LENDEMAIN (LAYOVER)	<p>325.00\$ pour chauffeur unique 500.00\$ pour équipe de deux chauffeurs</p> <p>Cette charge s'applique lorsqu'un chauffeur et une remorque sont retenus pour le chargement ou déchargement de remorque.</p>								

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujettis aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

100.20		UTILISATION EXCLUSIVE	Frais pour chargement complet : minimum 40 000 lb ou tarif pour chargement complet publié. Ces frais s'appliquent lorsqu'un client exige que son envoi voyage seul dans la remorque.
100.21	510	EXPOSITION / SALON OU FOIRE COMMERCIALE	264.70\$ par envoi À la demande de l'expéditeur ou du consignataire et lorsque les conditions d'exploitation du transporteur le permettent, des envois peuvent être faits à partir ou à destination de parcs d'attraction, d'expositions itinérantes, de fêtes, de foires, de salons ou de terrains d'expositions.
		EMBALLAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Les expéditions de boîtes en bras doivent être remis à Dicom Freight sur une palette ou autre base qui peut être manipulée avec un chariot à élévateur ou une transpalette • Toutes palettes non-empilables de moins de 48 po en hauteur sera calculé au poids volumétrique avec une hauteur de 48 po • Toutes palettes non-empilables de plus de 48 po en hauteur sera calculé au poids volumétrique avec une hauteur de 102 po
		SUPPLÉMENT DE TRAVERSIER (NL)	2.5% Surcharge applicable sur les frais de transport Cette charge s'applique sur toutes expéditions provenant de ou sortant de Terre-Neuve
100.22	355	CARBURANT – SUPPLÉMENT	0 - 9 999 lbs: tarif pour le chargement partiel (LTL) applicable 10 000 lbs et plus, 10 pieds de remorque ou plus: tarif pour le chargement entier (TL) applicable Tarifs publiés le jeudi et qui entrent en vigueur le lundi suivant. Les taux et certains services à valeur ajoutée sont assujettis au supplément de carburant en vigueur à la date de l'envoi. Ces services à valeur ajoutée comprennent notamment: Région éloignée Frais de distribution Conservation de la marchandise Redirection de la marchandise Hayon élévateur hydraulique Véhicules fournis mais non utilisés Capacité de chargement – charge minimum Marchandise volumineuse Deuxième livraison Détention sans unité motrice
100.23	003	INITIATIVE ENVIRONNEMENTALE DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT	0.15\$ par page, Minimum 5.60\$ Ces frais s'appliquent lorsque des documents doivent accompagner la facture du client (ex. : connaissance, preuve de livraison).
100.24		INITIATIVE ENVIRONNEMENTALE PREUVE DE LIVRAISON	Pas de frais pour les formats électroniques; 5.60\$ par document pour exemplaires papiers Ces frais s'appliquent lorsque des copies papier sont demandées par le client (ex. : connaissance, preuve de livraison).
100.25	003	INITIATIVE ENVIRONNEMENTALE FACTURE PAPIER	2.15\$ par semaine par adresse Ces frais s'appliquent pour chaque facture papier fournie à un client au lieu ou en plus d'une facture électronique.
100.26		FRAIS POUR CONGESTION ROUTIÈRE MONTRÉAL ET TORONTO	79.45\$ par cueillette ou livraison dans la région métropolitaine de Montréal ou Toronto La grande région de Montréal est définie comme incluant tout code postal commençant par H, sauf le H7. La grande région de Toronto est définie comme incluant tout code postal commençant par M, ainsi que les codes postaux commençant par L4K ou L6A.
100.27		SERVICE DE LIVRAISON GARANTIE	À VENIR BIENTÔT
100.28		MANUTENTION	4.65\$ par 100 livres; minimum 47.95\$; maximum 219.85\$ Les frais de manutention seront applicables lorsque le chauffeur doit manipuler, trier ou assister l'expéditeur ou le consignataire afin de faciliter la cueillette ou la livraison de la marchandise. Séparer les #PO, les # de style ou par boîtes afin d'accommoder les politiques de l'expéditeur/consignataire sont quelques exemples de l'application de cette surcharge.
100.29	510	LIVRAISON OU CUEILLETTE INTÉRIÈURE OU À L'ÉTAGE	4.65\$ par 100 livres; minimum 47.95\$; maximum 219.85\$ Ces frais s'appliquent pour toute livraison ou cueillette devant être effectuée à un étage autre que le rez-de-chaussée ou si le chauffeur doit franchir une distance de 60 pieds ou plus à partir du hayon élévateur du véhicule de livraison.
100.30		TRANSPORT INTERLIGNE ET SOUS-TRAITANCE	Dicom Fret se réserve le droit de recourir au transport interligne ou à la sous-traitance pour répondre aux exigences de service de ses clients.
100.31	490	TRANSPORT DE LONGUEURS	Tout article ou regroupement d'articles d'une longueur de 10 pieds ou plus et d'une longueur ou d'une largeur de 12 pouces ou plus, et dont le poids réel est supérieur à 70 lb sera facturé au prix de 150 lb le pied linéaire, sauf si le poids réel ou cubique est plus grand.
100.32	490.1	MANUTENTION DE LONGUEURS	26.00\$ par envoi Pour tout envoi contenant au moins une pièce de 10 pieds ou plus de longueur pour lequel la règle de transport d'objets longs ne s'applique pas, un supplément pour manutention d'objets longs s'appliquera.

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujetties aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

100.33	160	MARCHANDISE VOLUMINEUSE	Lorsque la marchandise occupe 10 pieds ou plus de la remorque (ou qu'elle est emballée de telle sorte qu'on ne peut placer d'autres marchandises au-dessus, ni d'un côté ni de l'autre), le poids facturable sera calculé à 1 000 lb du pied linéaire d'espace utilisé au tarif applicable. Les envois excédant 48 pouces de hauteur, qui à cause de la forme ou de la nature de la marchandise empêchent le chargement de marchandises au-dessus, en dessous ou alentour, seront cubés à la hauteur totale de la remorque (96 pouces minimum). Les envois divisés pour éviter l'application de la règle de pieds linéaire, qui sont expédiés du même endroit, dans la même journée et pour le même destinataire seront consolidés et considérés comme un seul envoi, à la discrétion du transporteur.
100.34	410	MAIN-D'ŒUVRE AUXILIAIRE	<p>Semaine: 50.10\$ par personne, par heure; minimum 4 heures</p> <p>Samedi: 83.40\$ par personne, par heure; minimum 4 heures</p> <p>Dimanche et fériés: 124.50\$ par personne, par heure; minimum 4 heures</p> <p>Sur demande, le transporteur peut fournir une main-d'oeuvre auxiliaire pour aider le chauffeur au moment de charger/d'échanger la marchandise. Le temps est calculé à compter du moment où cette personne quitte le terminal du transporteur jusqu'à son retour. Les frais s'ajoutent à tout autre frais. La main-d'oeuvre auxiliaire ne sera pas fournie à moins d'être demandée.</p>
		TRANSFERT DE MARCHANDISE	<p>110.00\$ par heure; minimum 250.00\$</p> <p>Cette charge s'applique pour tout envoi qui a besoin de transférer de remorque pour une cueillette ou une livraison</p>
100.35	560	VÉHICULE UTILISÉ POUR UNE CUEILLETTE NON EFFECTUÉE	<p>0 à 999 lbs: 6.15\$ par 100 livres; minimum 64.70\$; maximum 316.15\$</p> <p>10 000 lbs et plus, 10 pieds de remorque ou plus: 316.15\$ par remorque</p> <p>Ces frais s'appliquent lorsque nous avons tenté de faire la livraison et qu'une des situations suivantes s'est produite:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le destinataire a demandé qu'on livre à un autre moment; • Pas de réponse chez le destinataire; • Le destinataire ou l'expéditeur demande de livrer ou ramasser à une autre adresse dans la zone du service du terminal, qui n'est pas sur le connaissance original; • L'accès au lieu de livraison était restreint au moment de la livraison; • Pas de notification pour annuler l'envoi au moins 8 heures avant la cueillette
100.36		PÉNALITÉS – NON-CONFORMITÉ	Dicom Fret n'acceptera aucune responsabilité pour les coûts et pénalités résultant de retards de cueillettes, de livraisons ou de rendez-vous manqués.
100.37	300	PRÉAVIS DE LIVRAISON	<p>12.65\$ par envoi</p> <p>Ces frais s'appliquent lorsque le transporteur reçoit une demande d'avertir le destinataire avant de livrer. Ils s'appliquent également lorsque demandé par le consignataire. Si le résultat de l'appel est qu'un rendez-vous est pris, seulement les frais de rendez-vous seront facturés. Si un connaissance indique clairement « Appeler avant livraison » ou « Appeler pour rendez-vous » ou toute expression qui pouvant signifier "appeler", le terminal retiendra la marchandise sur le quai jusqu'au moment où un contact aura eu lieu et qu'une entente de livraison aura été prise. Si un connaissance est clairement adressé à une résidence, le terminal retiendra la marchandise sur le quai jusqu'au moment où un contact aura eu lieu et qu'une entente de livraison aura été prise. Un connaissance indiquant un numéro de téléphone et un nom de contact ne sera pas considéré comme une demande d'appeler avant de livrer. Ceci sera simplement considéré comme étant de l'information additionnelle au cas où il y aurait un problème au moment de la livraison. Si le transporteur ne réussit pas à contacter le destinataire, il avisera le payeur, et des frais d'entreposage pourront s'appliquer.</p>
100.38		RÉGION ÉLOIGNÉE	Un supplément peut s'appliquer lorsqu'une livraison ou une cueillette s'effectue dans une région éloignée.
		SURCHARGE DE L'ONTARIO	<p>Une surcharge de 0.5% sera applicable sur le montant de la facture pour tout envoi dont l'origine ou la destination est en Ontario.</p> <p>Une surcharge de 1% sera applicable sur le montant de la facture pour tout envoi dont l'origine et la destination est en Ontario.</p> <p>Cette surcharge est mise en place pour supporter la hausse des couts opérationels à l'intérieur de la province.</p>
		ROUTE RURALE	<p>76.50\$ par envoi; minimum 295.80\$</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constance Lake ON • Moose Factory ON • Moosonee ON • Unimin Canada, Havelock, ON • Kawartha Utility Services, Lakefield, ON • Akwesasne Intl Road, Summerstown ON • Akwesasne ON
		ST-URBAIN KM 35 ROUTE 381	<p>81.60\$ par envoi</p> <p>Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport pour toute cueillette ou livraison à</p> <ul style="list-style-type: none"> • KM35 Route 381, SAINT-URBAIN-DE-CHARLEVOIX QC
		CHANTIER LA ROMAINE SM3	<p>71.40\$ par envoi</p> <p>Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport pour toute cueillette ou livraison à</p> <ul style="list-style-type: none"> • CHANTIER LA ROMAINE SM3 , HAVRE SAINT-PIERRE QC
		DOMAINE SAGARD	<p>86.70\$ par envoi</p> <p>Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport pour toute cueillette ou livraison à</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOMAINE SAGARD, ROUTE 170, PETIT-SAGUENAY QC

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujetties aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

		153.00\$ par envoi Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport pour toute cueillette ou livraison à • 50 km dans le bois, L'ASCENSION-DE-PATAPEDIA QC
		204.00\$ par envoi Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport pour toute cueillette ou livraison à • KM 17 NORD DE L'ACCES, SAINT-MENARD QC
100.39	RÉCUPÉRATION DE L'EMBALLAGE	52.95\$ par envoi Sur demande du destinataire, le transporteur repartira avec l'emballage et/ou les palettes qui accompagnaient l'envoi. Ces frais s'appliquent également lorsque le client vient ramasser de la marchandise sur le quai de chargement du transporteur et y laisse les emballages et/ou les palettes.
100.40	MODALITÉS DE PAIEMENT	Les modalités de paiement sont net 28 jours. Tout solde impayé est sujet à des frais de 2,5 % par mois. Le client peut contester tout montant facturé dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de l'émission de la facture. Dans le cas où Dicom ne reçoit pas de contestation écrite dans les 90 jours, le client renonce à son droit de contester la facture.
100.41	EFFETS PERSONNELS	Les pleins tarifs courants sont utilisés pour calculer les coûts. Les frais de transport doivent être payés à l'avance. Nous n'assurons pas les biens. La mention "transporté aux risques du propriétaire" doit figurer sur tous les documents.
100.42	300 RENDEZ-VOUS PRÉ-DÉTERMINÉ	79.45\$ par envoi Un supplément de coordination sera exigé pour toute livraison requérant un rendez-vous fixé par l'expéditeur. Si ce rendez-vous est manqué et que le transporteur est en cause, sa responsabilité ne dépassera pas le montant de ce supplément. Note : le supplément pour rendez-vous DIFFÈRE des frais des cueillettes et des livraisons effectuées en dehors des heures habituelles et couvre un maximum de 30 minutes de retard. Les envois qui arrivent plus de 30 minutes avant ou après l'heure du rendez-vous se verront accorder 15 minutes supplémentaires (temps calculé à partir de l'heure fixée par le destinataire pour le retour du chauffeur au quai de déchargement).
100.43	510 LIVRAISON À UNE RÉSIDENCE	4.65\$ par 100 livres; minimum 47.95\$; maximum 219.85\$ Sont considérés comme "résidences privées" les immeubles d'appartements, les fermes, les maisons unifamiliales, les pavillons de clubs de golf et les domaines, de même que tout autre endroit utilisé comme habitation,
100.44	540 CONSERVATION DE MARCHANDISES	0 - 19 999 livres : 12% des frais de transport, minimum 38.60\$ par envoi 20 000 livres et plus : 6% des frais de transport, minimum 115.70\$ par envoi Le transporteur n'est contraint de fournir les services de chauffage ou de réfrigération pour les marchandises qui lui ont été confiées que s'il existe à cet effet une entente préalable dûment confirmée dans le connaissement par l'expéditeur ou le consignataire, et indiquant la température requise pour chaque marchandise. Si le connaissement n'est pas conforme aux spécifications, le transporteur ne peut être tenu responsable des pertes ou avaries dues au froid ou à la chaleur. Le propriétaire de produits sensibles au gel ou à la solidification à des températures inférieures à 0 °C assumera les risques de congélation lorsque le transporteur aura assuré le degré de chaleur suffisant. Les frais seront calculés en fonction du poids total de l'envoi.
100.45	SOUSSION	Si un client reçoit une soumission pour un envoi et que les détails de l'envoi diffèrent des détails mentionnés au moment de la soumission (ex. : poids, destination, accessoires), la soumission n'est plus valide. Les caractéristiques réelles de l'envoi seront utilisées pour déterminer les frais de transport.
100.46	550 RÉEXPÉDITION DE MARCHANDISES	6.15\$ par 100 livres; minimum 64.70\$; maximum 316.15\$ La réexpédition est définie comme : a) un changement dans le nom du consignataire ou du destinataire. b) un changement du lieu de la livraison au point de destination prévu. c) un changement du point de destination. d) l'annulation d'une cargaison après avoir le début du chargement. e) des instructions reçues par le transporteur d'origine avant la réception de la cargaison. Si une réexpédition se produit avant que la cargaison ait été chargée ou expédiée, aucuns frais ne seront facturés. Si la réexpédition se produit chez le destinataire et que la cargaison est réacheminée à un autre endroit selon les mêmes règles de desserte que celles du terminus, les frais s'appliqueront. Si la réexpédition se produit chez le destinataire originel et doit être retournée au terminus de destination pour une livraison ultérieure, voir plutôt "Deuxième livraison".
100.47	REPESAGE DE L'ENVOI	Les envois sont sujets au repesage sur des balances approuvées par Mesures Canada.
100.48	ARRONDISSEMENT DES MESURES	Le poids de la marchandise sera arrondi à la livre ou au kilo supérieur. Les dimensions de la marchandise seront arrondies au pouce ou centimètre supérieur.
100.49	560 DEUXIÈME LIVRAISON	6.15\$ par 100 livres; minimum 64.70\$; maximum 316.15\$ Ces frais s'appliquent lorsque nous avons tenté de faire la livraison et qu'une des situations suivantes s'est produite : • Le destinataire demande qu'on livre à un autre moment; • Pas de réponse chez le destinataire; • L'accès au lieu de livraison était restreint au moment de la livraison.

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujettis aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

100.50	CHARGEMENT PAR L'EXPÉDITEUR (Shipper's Load & Count)	Après entente avec le représentant local du transporteur, le transporteur laissera les remorques ou les véhicules au point de chargement de l'expéditeur afin que celui-ci puisse les charger au moment de son choix. Toute divergence concernant les livraisons assorties d'une entente de chargement et de dénombrement par l'expéditeur sera traitée de la façon suivante : au moment de la cueillette, le transporteur inscrira « SL&C » (Shipper Load and Count) sur le connaissement pour indiquer que l'expéditeur a chargé et dénombré les biens en l'absence du chauffeur du transporteur. L'expéditeur procédera au calage et à l'arrimage de la cargaison. Le défaut du transporteur d'inscrire SL&C sur le connaissement n'affectera pas la responsabilité des parties si le transporteur a effectivement chargé et dénombré la marchandise. Le transporteur ne sera pas tenu responsable des articles indénombrables ramassés et livrés sur palette, sous film plastique rétractable intact, non plus que des envois chargés et dénombrés par l'expéditeur et qui sont correctement portés à la connaissance de l'expéditeur au premier déchargement.
100.51	CHARGE MINIMUM POUR CUEILLETTE À ENVOI UNIQUE	Minimum absolu: 82.65\$ par envoi Un seul envoi ramassé dans un même lieu et qui ne s'accompagne pas d'un autre envoi du même expéditeur sera sujet au minimum absolu du corridor d'expédition.
	DÉPLACEMENT DE REMORQUE (SHUNT)	50.00\$ par déplacement Pour déplacer/repositionner une remorque dans la cour, afin de maintenir une bonne circulation dans la cour
100.52	630 TRI ET SÉPARATION	2.00\$ par 100 livres; minimum 31.80\$ Ces frais s'appliquent lorsque des cargaisons nous sont confiées et que nous sommes requis de trier et de séparer les articles selon les marques, types, volumes, saveurs ou autres caractéristiques distinctives. Les frais de tri et séparation sont applicables même si le tri est effectué chez l'expéditeur ou le destinataire. Des frais de temps d'attente peuvent s'appliquer en surplus des frais de tri et séparation.
	ARRÊT EN TRANSIT	100.00\$ par arrêt Un envoi est arrêté en transit pour ramasser ou livrer une partie de l'envoi. L'arrêt doit être dans les limites de la ville de la même ville que la destination finale et est sujet à l'approbation des opérations de Dicom. Applicable pour chargement entier (TL) seulement
100.53	660 ENTREPOSAGE	7.95\$ par palette par jour, minimum 23.50\$ par connaissement; 24 heures gratuites Les marchandises non livrées ou en attente de transport et qui séjournent soit au terminus soit dans le camion du transporteur par suite d'un acte ou d'une négligence de l'expéditeur, du consignataire ou du propriétaire et sans faute de la part du transporteur seront considérées comme entreposées. Les week-ends et les jours fériés ne seront pas comptés dans le calcul du temps gratuit mais seront inclus dans le calcul des frais applicables.
100.54	510 HAYON ÉLÉVATEUR HYDRAULIQUE	2.40\$ par 100 livres après 2000 lbs; minimum 50.85\$; maximum 90.00\$ Régions éloignées: 4.65\$ par 100 livres; minimum 83.35\$; maximum 219.85\$ Des frais s'appliquent si l'expéditeur ou le consignataire n'a pas l'équipement nécessaire au déchargement ou s'il n'y a pas de quai de chargement pour assurer la manutention. Ces frais s'appliquent si l'expéditeur ou le destinataire ne possède pas de quai de réception/expédition adéquat pour assurer la manutention en toute sécurité de la marchandise ou si l'expéditeur ou le destinataire indique qu'un hayon élévateur hydraulique est nécessaire. Les frais sont calculés comme suit : (poids facturable – 2000 lb) / 100 * \$2,25 \$ + 48,00 \$
100.55	TAXES	Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables.
100.56	TEMPS	Le calcul du temps par véhicule commence au moment où le chauffeur avise le responsable sur place de son arrivée et finit lorsque le chargement ou déchargement est terminé et le connaissement signé. Le temps nécessaire pour la préparation du véhicule au chargement/déchargement, si nécessaire, est exclu du calcul du temps.
	FRAIS DE POSTE DE PÉAGE	Les frais de poste de péage s'applique lorsqu'un chauffeur prend une route où un poste de péage est en place, pour pouvoir effectuer la cueillette ou livraison
100.57	FRAIS DE DÉCHARGEMENT	Ces frais s'appliquent lorsque Dicom Fret est obligé d'utiliser le service de déchargement autorisé chez un expéditeur ou un destinataire. Tout frais encouru sera rajouté à la facture.
100.58	510 CUEILLETTE ET LIVRAISON WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS	Samedi: 3.65\$ par kilomètre - minimum 334.60\$ Dimanche: 3.65\$ par kilomètre - minimum 378.95\$ Retenu pour cueillette le samedi: 75.50\$ par envoi Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport chaque fois qu'on nous demande de faire une cueillette ou une livraison la fin de semaine ou un jour férié et qu'il est nécessaire de faire appel à un chauffeur pour exécuter cette tâche.
100.59	POIDS/CUBAGE	Le poids de l'envoi est le poids brut et inclut le poids de la palette et celui de l'emballage. Tout envoi est sujet au repesage et au recubage. Si le poids ou le cubage déclaré par l'expéditeur est inférieur à la réalité, le repesage et/ou le recubage a priorité.
100.60	ZONE - GARMENT AREA - NY	Cet article s'applique seulement pour le Garment Area de New York, NY. a) Pour les expéditions qui sont livrés à ou provenant du Garment Area (arrondissement de Manhattan), les frais dans la section b) s'appliquent seulement pour les zones décrites ici-bas dans l'arrondissement de Manhattan: <u>AVENUES</u> Avenue of the Americas - 900 à 1060 Broadway - 1302 à 1450 Fifth Avenue - 358 à 485 Sixth Avenue - 900 à 1060 Seventh Avenue - 450 à 587 Eighth Avenue - 494 à 590

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujetties aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

STREETS

35th Street - 1 East à 16 East; 1 West à 370 West
 36th Street - 1 East à 16 East; 1 West à 370 West
 37th Street - 1 East à 16 East; 1 West à 357 West
 38th Street - 1 East à 16 East; 1 West à 348 West
 39th Street - 1 East à 16 East; 1 West à 353 West
 40th Street - 1 East à 21 East; 1 West à 358 West
 41st Street - 1 East à 22 East; 1 West à 351 West

b) Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de transport applicables et ne font pas l'objet de réductions

(1) 5.19\$ par 100 livres, minimum 30.30\$ sur les expéditions, sujet aux tarifs LTL

(2) 2.08\$ par 100 livres, sur les expéditions sujets aux taux TL, appliqué sur le poids réel de l'expédition

ZONE - BIG BEND, TX (RÉGION)	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 16.74\$ par 100 livres, sujet aux frais minimum de 196.93\$ Zips: 79718-19, 79734-35, 79754, 79700, 79770, 79772, 79777, 79780-81, 79785-86, 79830-32, 79834, 79837, 79842-43, 79845-48, 79850-52, 79852, 79854-55
ZONE - CHICAGO, IL (RÉGION)	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 51.69\$ par envoi Zips: 60601-60607, 60610-60614, 60622, 60654, 60661, 60664, 60665-60685
ZONE - LOS ANGELES, CA (RÉGION)	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 6.77\$ par 100 livres, sujet aux frais minimum de 48.00\$, maximum de 135.39\$ par expédition. Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de transport applicables et ne font pas l'objet de réductions Zips: 90004-05, 90010, 90012-17, 90020, 90024-29, 90034-36, 90038, 90045-46, 90048-49, 90064, 90066-69, 90071, 90077, 90094, 90096, 90209-13, 90230-33, 90263-65, 90272, 90274-75, 90290-96, 90401-11
ZONE - SAN FRANCISCO, CA (RÉGION)	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 6.77\$ par 100 livres, sujet aux frais minimum de 48.00\$, maximum de 135.39\$ par expédition. Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de transport applicables et ne font pas l'objet de réductions Zips: 94002, 94005, 94010-11, 94014-17, 94025-28, 94030, 94044, 94061-66, 94070, 94080, 94083, 94102-05, 94107-12, 94114-34, 94137, 94139-47, 94151, 94153-54, 94156, 94158-64, 94171-72, 94177, 94188, 94401-04, 94497
ZONE - SEATTLE, WA (RÉGION)	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 6.77\$ par 100 livres, sujet aux frais minimum de 48.00\$, maximum de 135.39\$ par expédition. Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de transport applicables et ne font pas l'objet de réductions Zips: 98004-09, 98101, 98103-09, 98111-19, 98121-22, 98124-27, 98129, 98131-34, 98136, 98139, 98141, 98144-46, 98148, 98154-55, 98158, 98160-61, 98164-66, 98168, 98170, 98174-75, 98177, 98181, 98185, 98188, 98190-91, 98194-95, 98198-99, 98430, 98438
ZONE - CATALINA ISLAND, CA AND PUGET SOUND, WA (RÉGION)	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 169.11\$ Zips: 90704, 98070, 98110, 98236, 98243, 98245, 98249-50, 98260-61, 98279-81, 98297, 98333
ZONE - NEVADA (RÉGION)	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 4.55\$ par 100 livres, sujet aux frais minimum de 114.96\$ par expédition. Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de transport applicables et ne font pas l'objet de réductions Zips: 89415, 89422
ZONE - CALIFORNIE (RÉGION) 1	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 2.95\$ par 100 livres, sujet aux frais minimum de 153.60\$ par expédition. Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de transport applicables et ne font pas l'objet de réductions Zips: 93512, 93513, 93514, 93517
ZONE - CALIFORNIE (RÉGION) 2	Sauf indication contraire, les envois ramassés ou livrés aux zips qui suivent seront assujettis à une charge arbitraire additionnelle de 2.95\$ par 100 livres, sujet aux frais minimum de 100.68\$ par expédition. Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de transport applicables et ne font pas l'objet de réductions Zips: 93515, 93529, 93541, 93546
100.68	SURCHARGE CALIFORNIE Sauf indication contraire, les envois ayant comme origine ou destination la Californie, seront sujet a un supplément de 8.55\$ par expédition, en surplus de tout autres frais applicables
100.61	DOUANES - VERS LES ÉTATS-UNIS Les expéditions qui voyagent sous caution douanière américaine pour dédouanement aux États-Unis seront assujettis des frais de 1.76\$ par 100 livres, sujet à un minimum de 32.23\$ et maximum de 226.92\$ par véhicule utilisé, en surplus de tout autres frais applicables. Les frais de transport sur les envois exigeant le dédouanement aux États-Unis à un point autre que la destination finale (voir Exception) seront évalués sur la base des tarifs applicables du point d'origine jusqu'au point de dédouanement américain et du point de douane à la destination finale (Note A). EXCEPTION - Les frais indiqués dans le présent document ne s'appliquent pas aux envois qui dédouanent aux États - Unis aux points d'entrée situés sur la frontière entre les États - Unis et le Canada ou à proximité de celle - ci.

NOTE A: Ne s'applique pas lorsque la destination finale est située dans la zone commerciale du point de douane des États-Unis

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujetties aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

100.62	DOUANES - VERS LE CANADA	<p>Les expéditions qui voyagent sous caution douanière pour dédouanement au Canada seront assujetti des frais de 23.39\$ par expédition, en surplus de tout autres frais applicables.</p> <p>Les expéditions qui sont choisies par l'ASFC pour un examen spécifique seront assujetties à des frais supplémentaires pour recouvrer les frais de transport supplémentaire et les retards. En vertu de la Loi sur les douanes, l'ASFC a le pouvoir de choisir au hasard les envois aux fins d'examen afin de vérifier leur conformité ou de prélever des échantillons en quantités raisonnables. L'objectif de l'ASFC est de détecter les articles interdits ou restreints; Remplir les exigences législatives des autres ministères (p. Ex. Inspection des aliments, permis d'importation); Ou, pour s'assurer que les marchandises sont conformes à la législation douanière (le produit correspond aux informations indiquées sur la documentation douanière)</p>
100.63	ZONES AU-DELÀ - FRAIS ADDITIONNELS	<p>Lorsque les expéditions sont expédiées ou destinées aux zones indiquées ci-dessous et à d'autres villes plus spécifiquement énumérées à l'article 100.60 ci-dessus, les frais arbitraires associés à ces codes postaux et villes indiqués à l'article 100.60 doivent être évalués. Ces additifs sont évalués en plus de tout autre frais de transport ou accessoire applicable. Ces frais seront indiqués comme un item distinct sur la facture de transport et ne seront pas assujettis aux rabais sur les factures, les remises incitatives volumiques ou les ristournes</p> <p>Florida Keys Zip 33001, 33036-37, 33040-45, 33050-52, 33070.</p> <p>Nantucket et Martha's Vineyard, Massachusetts zip 02535, 02539, 02552, 02554, 02557, 02564, 02568, 02573, 02575, 02584.</p> <p>North Carolina zip 27915-17, 27920, 27923, 27927, 27929, 27936, 27939, 27941, 27943, 27947-50, 27954, 27956, 27959, 27964-66, 27968, 27972, 27981-82, 28511, 28520, 28524, 28528, 28531, 28553, 28577, 28579, 28581, 28587, 28589</p> <p>South Carolina zip codes 29925-26, 29928, 29938.</p>
	CUEILLETTE ET LIVRAISON AUX SITES AVEC ACCÈS LIMITÉS	<p>Les expéditions expédiées ou destinées aux sites avec accès limité seront sujet à des frais supplémentaires de 11.02\$ par 100 livres, sujet au frais minimum de 92.31\$ et un maximum de 775.40\$</p> <p>Les sites accès limités incluent, mais n'est pas limité à la liste suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> Camps Carnavals Églises Condominiums Sites de construction Clubs de loisir Propriété sur terrains privé Foires commerciales Fermes Chantier de mines Installation militaires Centrale nucléaires Parcs Prisons Ranch Écoles Unités d'entreposage libre Universités <p>De plus, un site avec accès limité est défini par une des conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Non ouvert au public entre 8:00am à 5:00pm Pas de personnel disponible pour assister à la cueillette ou livraison Pas de quai de chargement ou déchargement Tout endroit où les inspections ou processus de sécurité approfondis sont requis Cette surcharge inclut le préavis de livraison pour les arrangements de l'heure de la cueillette ou livraison.
100.64	CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DE QUAIS OU DE PORTS DANS LES ÉTATS DE ME, MA, CT, NY, NJ, PA, DE, MD, VA	<p>1. Sauf disposition contraire, les tarifs et les frais figurant dans les annexes régies par la présente annexe s'appliquent à l'exportation, à l'importation, ne comprennent pas le chargement ou le déchargement du véhicule du transporteur routier.</p> <p>2. Sauf disposition contraire, toute cargaison ramassée ou livrée à des quais ou des quais dans les États de ME, MA, CT, NY, NJ, PA, DE, MD, VA est assujettie aux frais de chargement ou de déchargement pour les débardeurs, et s'ajoute à tous les autres frais applicables à l'expédition:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Toute expédition sur palette (Note D): 16.81\$ par 100 livres, sujet au frais minimum de 168.04\$ (b) Toute expédition qui n'est pas sur palette ayant un poids de: <ul style="list-style-type: none"> Moins de 500 lbs - 15.24\$ par 100 livres, sujet au frais minimum de 74.86\$ 500 lbs. ou plus, mais moins de 1,000 lbs - 8.01\$ par 100 livres, sujet au frais minimum de 74.86\$ 1,000 lbs. ou plus, mais moins de 2,000 lbs - 6.18\$ par 100 livres, sujet au frais minimum de 74.86\$ 2,000 lbs. ou plus, mais moins de 5,000 lbs - 5.16\$ par 100 livres 5,000 lbs. ou plus, mais moins de 12,500 lbs - 4.63\$ par 100 livres 12,500 lbs. ou plus, mais moins de 25,000 lbs - 2.39\$ par 100 livres, sujet au frais minimum de 593.52\$ 25,000 lbs ou plus - 2.26\$ par 100 livres, sujet au frais minimum de 593.52
100.65	PERMITS	<p>Tout envoi qui, en raison de sa taille (hauteur, largeur ou longueur), forme ou poids ou en raison de ses caractéristiques dangereuses, exige des autorisations spéciales du State Highway ou du Departments of States or Cities or Municipalities où l'envoi est transporté. Sera soumis aux dispositions suivantes:</p>

AVIS IMPORTANT

Les services de transport du transporteur sont assujetties aux conditions énoncées ci-après lesquelles font partie intégrante de tout contrat de transport auquel le transporteur est partie.

TARIF 100 – CONDITIONS

A) Le coût d'achat de ces permis et toutes les autres dépenses nécessaires pour obtenir ces permis et tous les frais de pont, de traversier, d'autoroute, de tunnel ou d'autres charges publiques de même nature qui sont encourus dans le traitement d'une telle expédition, seront payés par le transporteur et perçus comme suit:

1) Toutes ces dépenses ou charges, majorées des frais de service suivants, sont perçues auprès de l'expéditeur ou de la partie qui demande le déplacement de l'envoi

81.25\$ par véhicule et par État, ville et / ou municipalité dans lesquels le permis est obtenu.

2) Sauf pour les frais de service visés à l'alinéa a) 1), et les frais énumérés dans b) 1) et b) 2), la preuve du paiement de tous les autres frais prévus ci-dessus sera fournie, sur demande, à l'expéditeur ou à la partie demandant le transport.

3) Lorsqu'une expédition nécessite plus d'un véhicule, les frais prévus aux présentes ne s'appliquent pas aux véhicules qui ne contiennent pas de marchandises nécessitant de tels permis.

b) Lorsqu'une expédition requiert un ou des signaleur(s) pour accompagner les véhicules, les tarifs indiqués au paragraphe (b) (1) et (b) (2) ci-dessous seront facturés à l'expéditeur ou à la partie demandant le déplacement du fret

(1) Pour chaque signaleur accompagnant le véhicule dans ou sur lequel l'envoi est transporté, les frais horaires suivants (voir la note A) seront établis. 55.84\$ par heure

(2) Pour chaque signaleur (avec escorte) dans un véhicule autre que le véhicule dans ou sur lequel l'envoi est transporté, les frais horaires suivants s'appliqueront (voir la note B) pour chaque véhicule avec signaleur. 67.23\$ par heure

REMARQUE A: Le temps sera calculé à partir du moment où le signaleur commence son quart de travail et à l'heure désignée par l'expéditeur ou la partie demandant le mouvement de l'expédition, jusqu'à ce qu'ils soient relâchés, mais ne devant pas dépasser 16 heures par jour.

NOTE B: Le temps sera calculé à partir du moment où le véhicule avec le signaleur quitte le terminal jusqu'au retour à ce terminal, mais qui ne doit pas dépasser 16 heures par jour. Le retour au terminal d'origine se fera par la route la plus courte.

100.66	INSPECTION - SÉCURITÉ	Les installations gouvernementales nécessitant une inspection hors site par la sécurité avant le ramassage ou la livraison d'un envoi seront assujetties aux frais ci-haut, en surplus de tout autres frais applicables. 49.23\$ par envoi
100.67	RÉGIONS AU-DELÀ	Sauf indication contraire, les envois expédiés aux emplacements du code postal de 10000 à 10499 et 11101 à 11499 de la ville de New York seront soumis à un supplément de 77.54\$ par expédition et les emplacements de code postal de Washington, DC de 20000 à 20099 et 20200 à 20599 sont sujets à un supplément de 46.16\$ par expédition
100.69	TAXE DE CARBONE (AB)	1.2% Surcharge applicable sur les frais de transport Effectif 01/01/2017, la province de l'Alberta introduira une taxe de carbone dans le cadre de son plan de leadership en matière de changement climatique. La taxe s'appliquera à tous les combustibles émettant du carbone dans toute la chaîne d'approvisionnement en carburant. La surcharge pour la taxe sur le carbone s'appliquera aux frais de transport de tous les envois en provenance et à destination de la province de l'Alberta
100.7	TAXE DE CARBONE (NL)	1.3% Surcharge applicable sur les frais de transport Effectif 01/01/2017, la province de Terre-Neuve introduira une taxe de carbone dans le cadre de son plan de leadership en matière de changement climatique. La taxe s'appliquera à tous les combustibles émettant du carbone dans toute la chaîne d'approvisionnement en carburant. La surcharge pour la taxe sur le carbone s'appliquera aux frais de transport de tous les envois en provenance et à destination de la province de Terre-Neuve

Dicom Fret se réserve le droit, à sa discrétion, d'imposer les règles et règlements selon les tarifs FCAC 100, sous réserve des exceptions qui suivent et applicables aux transports en ligne simple ou interligne entre le Canada et les É.-U. Sujet à changements sans préavis. Toutes les cargaisons par transporteurs correspondants sont assujetties aux règles et règlements de l'agent.

Cette liste de services à valeur ajoutée fait partie intégrante de votre entente tarifaire